

**COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2025**

**N°DCM-2025-022**

**OBJET :**

**FINANCES**

Equipements et services numériques de la médiathèque municipale

Demandes de subventions au Département de l'Ain et à la DRAC Auvergne Rhône-Alpes

Membres en exercice : 27

Membres présents : 18

Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-cinq le trois mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 25 février 2025, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

**Etaient présents :**

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DEFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme BROCHARD - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

M. MARTINON représenté par M. CURNILLON - Mme CARLOT-MARTIN représentée par Mme BAS DEFARGES - M. DI CARLO représenté par M. MORIN - Mme COUTURIER représentée par Mme ROBIN - M. GINDRE représenté par M. JACQUARD - M. POCHON représenté par M. MATHIAS - M. DUPUPET représenté par M. PERREAULT - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. JANNET représenté par M. LEGRAS.

**Absent :** néant.

Madame Annie ROBIN est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social (PCSES) de la médiathèque municipale François Édouard adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 22 mai 2024 ;

Vu les trois axes stratégiques définis par le PCSES orientant le développement de la médiathèque municipale :

- Axe 1 / favoriser le bien-être au sein de la médiathèque et la participation,
- Axe 2 / développer les actions en direction des personnes isolées, seniors et familles monoparentales,
- Axe 3 / développer le numérique.

Considérant que l'axe 3 du PCSES, consacré au numérique, vise à intégrer de manière significative les outils et pratiques numériques au service de la médiathèque et de ses usagers, en lien avec la Bibliothèque Départementale de l'Ain ;

Considérant que la médiathèque François Édouard s'engage dans un projet ambitieux de développement numérique, en modernisant ses services pour répondre aux attentes actuelles et futures des usagers, tout en favorisant les rencontres, les échanges intergénérationnels et l'accessibilité. Le projet de développement du numérique vise à :

- Répondre aux attentes croissantes pour des services numériques modernes et accessibles.
- Promouvoir la culture numérique et favoriser les échanges intergénérationnels.
- Diversifier les services pour renforcer l'attractivité de la médiathèque auprès de nouveaux publics.
- Réduire la fracture numérique en équipant et en formant les publics éloignés des outils digitaux.

Les 3 projets de cette stratégie numérique sont les suivants :

1. Nouveaux équipements et services numériques.
2. Installation d'un automate de prêt.
3. Création d'un espace Tiers-lieu pour jeux vidéo.

... / ...

**Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),**

**APPROUVE** les plans de financements prévisionnels pour le développement du numérique à la médiathèque municipale François Edouard, comme suit :

Nouveaux équipements et services numériques			
MATERIEL	DEPENSES HT	FINANCEURS	RECETTES
2 IPAD et accessoires	947,42 €	Département Ain 40%	832,22 €
1 ordinateur portable et accessoires	583,13 €	DRAC (DGD) 40 %	832,22 €
Appli BibenPoche	550,00 €	Commune 20 %	416,11 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 080,55 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 080,55 €</b>

Installation d'un automate de prêt			
MATERIEL	DEPENSES HT	FINANCEURS	RECETTES
Automate de prêt / maintenance annuelle	5 485,00 €	Département Ain 40 %	2 594,00 €
Licence SIP2 pour interface automate de prêt et SIGB / Maintenance annuelle	1 000,00 €	DRAC (DGD) 40 %	2 594,00 €
		Commune 20 %	1 297,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 485,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 485,00 €</b>

Création d'un espace Tiers-lieu pour jeux vidéo			
MATERIEL	DEPENSES HT	FINANCEURS	RECETTES
Console switch Oled et accessoires	560,78 €	Département Ain 50 %	2 767,32 €
Console Playstation 5 et accessoires	812,45 €		
Jeux vidéo	3 175,32 €	DRAC (DGD) 30 %	1 660,40 €
Ecran télé	666,66 €		
Assises : 2 poufs	319,44 €	Commune 20 %	1 106,93 €
Mobilier Meuble télé et paroi mobile Non subventionné	Pour mémoire : 700,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>5 534,65 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 534,65 €</b>

**AUTORISE** le Maire à solliciter toutes les aides financières aux taux maximums auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes et du Département de l'Ain.

Ainsi délibéré le 3 mars 2025



Le Maire,  
 Patrick MATHIAS

Secrétaire de séance  
 Annie ROBIN

Acte rendu exécutoire après :  
 Affichage ou notification  
 Le : 07 MARS 2025  
 Et dépôt en Préfecture  
 Le : 07 MARS 2025

Pour extrait conforme.  
 Au registre sont les signatures.